

M O T I O N S

pour le personnel scientifique

L'Association des Bibliothécaires Français réunie en assemblée générale le 6 juin 1988 à Marseille a adopté à l'unanimité la résolution ci-dessous :

Plus que jamais la question essentielle concernant l'avenir des bibliothèques est celle du personnel : recrutement, formation, rémunération, effectifs.

Pour le personnel scientifique, l'Association des Bibliothécaires Français, l'Association de l'Ecole Nationale Supérieure des Bibliothèques, l'Association des Directeurs de Bibliothèques Universitaires insistent sur les points suivants :

- Parités de tout le corps de conservateurs, c'est-à-dire alignement du statut des conservateurs de biblio-

thèque sur celui des conservateurs de musée.

- Reconnaissance des responsabilités fonctionnelles : bonification indiciaire pour les chefs d'établissement et les responsables de section.

- Nécessité d'une formation au niveau du 3ème cycle universitaire.

- Harmonisation des statuts des cadres A de l'Etat et des collectivités territoriales.

Les trois associations s'unissent pour demander que soit réuni le groupe de travail interministériel prévu en avril 1988 par le Premier Ministre et que des représentants des associations participent à ces réunions.

pour le personnel technique

L'Association des Bibliothécaires

Français réunie en assemblée générale le 6 juin 1988 soutient pleinement le mouvement actuel des bibliothécaires-adjoints de l'Etat. Avec eux, elle demande une réévaluation de leurs traitements, un meilleur déroulement de carrière et un meilleur passage en catégorie A.

Elle souhaite que ces revalorisations soient étendues à l'ensemble des personnels des catégories B des bibliothèques des collectivités territoriales.

Elle souhaite en outre que les autorités de tutelle des bibliothèques (DLL, DBMIST) engagent une réflexion sur l'avenir des métiers des bibliothèques et celui de la formation de leurs personnels.